

Termes de Références

Diagnostic Genre de la PFDD et de son plaidoyer sur l'insoutenabilité de la dette des pays du Sud

I - Contexte dans lequel laquelle s'inscrit le diagnostic genre

1) Historique et contexte du projet

Créée en 2001 pour regrouper les organisations luttant pour une solution juste et durable à l'endettement des pays en développement, la Plateforme Française Dette et Développement (PFDD) réunissant aujourd'hui 26 syndicats et organisations de la société civile en France, mène depuis 2015 un projet co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD). De 2015 à mai 2022, ce projet avait pour nom « Renforcement de la mobilisation et de l'implication des sociétés civiles pour le suivi des contrats de désendettement et de développement (C2D) ». ¹

En 1996, l'aggravation de la crise de la dette a conduit le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à lancer l'initiative dite « Pays pauvres très endettés » (PPTe). Elle permettait à une quarantaine de pays, parmi les plus pauvres et les plus endettés, de voir annuler une partie de leurs créances afin de retrouver un niveau d'endettement jugé « soutenable ». Les créances contractées au titre de l'aide publique au développement (APD) n'étaient, en principe, pas concernées mais la plupart des créanciers bilatéraux décidèrent d'annulations complémentaires. Ainsi, la France annonça en 1999 une annulation additionnelle de l'intégralité de ses créances d'APD sur les pays éligibles à l'initiative PPTe. Une vingtaine de pays étaient concernés, pour un montant total de dettes alors estimé à 3,7 milliards d'euros. Plutôt que de recourir à une annulation simple des conventions de prêt correspondantes, le gouvernement français a opté pour un dispositif de conversion de dette original, le « refinancement par dons ». En pratique, le pays débiteur continue de rembourser sa dette, puis la France lui reverse une somme équivalente sous forme de don qui finance des programmes de lutte contre la pauvreté préalablement définis dans un « Contrat de désendettement et de développement » (C2D) signé par les deux parties. De plus, le gouvernement français s'était engagé à mettre en œuvre ces allègements additionnels « en pleine association des sociétés civiles » mais il faudra attendre 2006 pour voir l'officialisation d'une participation d'organisations camerounaises et françaises au Comité d'orientation et de suivi (COS) du C2D Cameroun. Six ans de plaidoyer plus tard, le principe d'une participation de la société civile indépendante est étendu aux autres C2D alors en négociation (Côte d'Ivoire, Guinée, Congo et RDC). Finalement, la société civile a été associée au processus, via sa présence au sein des instances de gouvernance, dans seulement cinq pays sur les 18 éligibles au mécanisme. Mais lorsque des projets de suivi indépendant ont pu être mis en œuvre, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, ils ont réellement contribué au renforcement des organisations de la société civile et permis un déploiement du contrôle citoyen de l'action publique malgré toutes les limites en termes de gouvernance et de participation du mécanisme ².

¹ La dernière phase du projet (2022 – 2025) s'inscrit dans une dynamique quelque peu différente, le titre a donc été modifié de la manière suivante : « Renforcement de la mobilisation et de l'implication des sociétés civiles sur les enjeux d'endettement des pays du Sud ».

² Pour plus d'informations sur les C2D, la PFDD a rédigé un bilan des 20 ans des C2D en 2021. Disponible en ligne ici : <https://dette-developpement.org/Quel-bilan-des-Contrats-de-desendettement-et-de-developpement-apres-20-ans-d>

Au cours des 2 premières phases du programme d'appui de la PFDD aux organisations de la société civile faisant le suivi indépendant de ces C2D (2015-2022), les actions mises en œuvre par la PFDD et ses partenaires se sont majoritairement concentrées sur ces mécanismes C2D et leurs suivis indépendants après avoir structuré et renforcé les plateformes en impulsant une dynamique collective et inclusive au sein des sociétés civiles. L'approche consistait à utiliser le suivi des C2D comme levier pour mettre en place un cadre de dialogue et de redevabilité entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics.

Lors de la deuxième phase du programme (2018-2022), le renforcement des plateformes en termes de capacités méthodologiques et de collecte / analyse des données en matière de suivi indépendant des C2D et d'endettement des pays, élément indispensable à un plaidoyer influent a représenté un axe de travail conséquent. Il s'est concrétisé, par exemple, par un approfondissement du travail en réseau des plateformes de la société civile, des ateliers de capitalisation ayant permis la publication d'un rapport de capitalisation sur les méthodologies de suivi indépendant des C2D, ou encore par l'appui de la PFDD aux plateformes lors de la rédaction de leurs rapports de suivi indépendant quand celles-ci l'ont sollicité et en ont exprimé le besoin. De son côté, la PFDD a pu renforcer son expertise sur le plaidoyer dette notamment par la rédaction d'un rapport sur le rôle des créanciers privés français dans l'endettement des pays du Sud par exemple. Aujourd'hui, il est aussi nécessaire d'apporter davantage d'éléments stratégiques et politiques dans les suivis indépendants, en prenant bien entendu en compte les difficultés liées à la restriction de la liberté d'expression dans les pays C2D.

Cependant, lors de la troisième phase en cours (2022-2025), alors que les C2D vont se finaliser, il s'agit de poursuivre et formaliser l'appui aux plateformes pour leur suivi indépendant (Congo, Côte d'Ivoire et Cameroun) et, dans un contexte de ré-endettement et de dégradation des libertés publiques, un investissement supplémentaire de ces plateformes dans le plaidoyer sur la dette, en capitalisant sur les acquis et compétences pour un suivi plus large des politiques d'endettement, au-delà donc des seuls C2D.

La crise Covid-19 a donc mis en lumière et exacerbé la problématique du surendettement. De fait, de nombreux dispositifs internationaux ont été annoncés et mis en place par la communauté des créanciers publics, notamment dans le cadre du G20 et du Club de Paris en raison du risque de défaut de paiement de certains pays et des menaces que le surendettement fait peser sur eux et leurs populations. Dans ce cadre, la PFDD a mené un plaidoyer actif dès avril 2020 auprès des autorités françaises, du Club de Paris et du G20 en réclamant notamment une véritable annulation des paiements de dettes des pays touchés sur les prochaines années et dénonçant l'insuffisance du moratoire prévu. Elle a également sollicité une extension des initiatives institutionnelles à l'ensemble des créanciers (privés et banques multilatérales) en réponse à l'extrême pauvreté dans le monde qui a augmenté pour la première fois depuis des dizaines d'années. Ces problématiques vont perdurer dans les années à venir avec des impacts directs sur les conditions de vie des populations, en particulier les plus vulnérables, dont les femmes qui sont les premières victimes des désengagements publics dans les domaines sociaux pour des raisons économiques.

En juillet 2021, l'ONU annonçait que 47 millions de femmes et de filles seraient poussées dans l'extrême pauvreté avec l'épidémie de Covid-19³. Durant la pandémie, les économies formelles et informelles ont été affectées par les confinements, les revenus des femmes ont chuté plus que ceux des hommes, et le travail domestique non-rémunéré dont elles ont très majoritairement la charge a augmenté. En avril 2021, Oxfam a révélé que la crise due à la pandémie Covid-19 a entraîné pour les femmes du monde entier une perte de revenus d'au

³ <https://www.un.org/press/en/2021/sqsm20822.doc.htm>

moins 800 milliards de dollars en 2020 : « les femmes ont perdu plus de 64 millions d'emplois l'année dernière, soit une perte de 5 %, contre 3,9 % pour les hommes »⁴.

Alors que les femmes sont plus durement touchées par l'augmentation de la dette des pays du Sud - de nombreux pays à faible revenu ont été contraints de réduire leurs dépenses dans les services publics essentiels ou n'ont pas pu compenser les pertes de revenus des familles pauvres exposant d'autant plus les femmes et les enfants - les inégalités de genre ont été faiblement intégrées dans les réponses internationales pour faire face à la crise. La mesure de moratoire sur le paiement du service de la dette du G20 (ISSD) n'a pas non plus mis l'accent sur le soutien aux besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes.

Cette volonté de mettre le genre au cœur de la stratégie est partagée par les différents membres de PFDD. En effet, la dette doit être pensée au sein de rapports sociaux et notamment au regard du genre. Selon Camille Bruneau⁵, militante féministe et spécialiste des enjeux de genre et de dette, il faut comprendre que le patriarcat « se base sur la séparation entre les activités dites « productives » et celles dites « non-productives » ou « reproductives ». Ces dernières [étant] socialement dévalorisées et assignées aux femmes. Le système économique dominant repose tout autant sur cette séparation : l'accumulation du capital (bénéficiant principalement à des hommes riches) est entretenue grâce à du travail sous-payé ou gratuit effectué par une écrasante majorité de femmes, « naturellement » vouées aux tâches de soins, de soutien, de services : le travail de « care ». » Ainsi « en cas de crise économique (en général liée aux dettes), leur statut marginal sur le marché du travail signifie qu'elles sont les premières concernées par les licenciements ou la précarisation des emplois. Elles sont aussi les premières à pallier le retrait de l'État social, vu leur assignation prioritaire au travail domestique (...). Comme elles sont moins bien placées pour faire face aux crises, elles sont d'autant plus sujettes à l'exploitation ».

De plus, cette approche théorique rejoint les recherches récentes entre inégalités de genre et politiques d'austérité⁶.

Cependant l'évaluation externe de la phase 2 du programme a montré que ces enjeux de genre n'étaient pas abordés par les plateformes et qu'elles devaient renforcer leurs compétences pour une prise en compte systématique du genre, à la fois au niveau institutionnel que dans le suivi de la dette et des projets financés par les C2D. C'est pourquoi il a été décidé d'intégrer la réalisation de diagnostics genre pour chacune des plateformes dans la cadre de la dernière phase du projet.

2) Contexte du pays :

Le diagnostic genre côté France, à la différence de celui des plateformes africaines partenaires⁷ aura pour spécificité de n'être pas lié directement aux enjeux de suivi indépendant des projets financés sur fonds C2D. Cependant, la PFDD n'en est pas moins concernée quant aux enjeux de fonctionnement interne et son plaidoyer sur la dette. Certaines organisations comme le CCFD-Terre Solidaire ou Oxfam entre autres, intègrent déjà les enjeux genre dans leurs objectifs stratégiques, mais cela n'a pas clairement été énoncé par la PFDD en tant que plateforme.

⁴ <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/covid-19-la-perte-de-revenus-des-femmes-en-2020-equivaut-a-la-richesse-combinée-de-98-pays/>

⁵ <https://www.cadtm.org/La-farce-de-la-prise-en-compte-du-genre-une-grille-de-lecture-féministe-des>

⁶ "The Care Contradiction: The IMF, Gender and Austerity", ActionAid International et Public Services International, Octobre 2022. Disponible en ligne : <https://actionaid.org/publications/2022/care-contradiction-imf-gender-and-austerity>

⁷ Pour des raisons partenariales, seules les plateformes congolaise et camerounaise réaliseront ces diagnostics genre.

Selon Coordination Sud, « *l'approche genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus et rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, fondés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe. En dépit de cadres juridiques instaurant l'égalité entre femmes et hommes, les femmes ne bénéficient toujours pas des mêmes droits et opportunités au quotidien et continuent à subir des discriminations et des violences liées aux traditions, voire aux législations et aux institutions. L'approche genre promeut l'égalité formelle et réelle des droits, un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.* »

Dans le cadre de la réalisation des diagnostics l'approche genre n'est pas un but en soi dans le sens où une définition commune au sein de chaque plateforme est un objectif à atteindre certes (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) mais surtout un moyen et une stratégie permettant d'atteindre ou de contribuer à l'égalité de genre à l'échelle des organisations et du projet au quotidien.

3) Présentation de la plateforme et de ses membres

La Plateforme Française Dette et Développement a été mise en place dès 2001 afin de mutualiser les efforts et les analyses de ses membres sur les enjeux dette et de renforcer son travail de plaidoyer sur ces sujets. La PFDD (consortium porteur du projet) regroupe 26 organisations et syndicats français engagés de longue date pour la solidarité internationale et qui agissent en faveur d'une solution large, juste et durable au problème de la dette des pays en développement, Elle est le principal acteur de la société civile française sur les questions dette et développement.

Depuis 2015, dans le cadre du projet co-financé par l'AFD, plusieurs organisations membres de la PFDD ont associé des organisations avec lesquelles elles sont chacune en partenariat dans la durée dans les pays d'intervention. Ceci a permis une répartition des rôles en matière de suivi partenarial et opérationnel ainsi qu'une plus grande synergie entre ces acteurs. Certains avaient déjà des relations de travail et le projet a permis une structuration et une formalisation de ces liens. Le CCFD- Terre Solidaire est coordinateur de la PFDD depuis sa création.

Aujourd'hui les membres actifs de la PFDD sont le CCFD-Terre Solidaire, le Secours Catholique Caritas France, Oxfam France, la CGT, la CFDT et le CADTM.

Au niveau de la PFDD, l'équipe opérationnelle du projet est constituée d'un coordinateur de la PFDD (à temps plein), basée dans les locaux du CCFD-Terre Solidaire. Il a pour rôle l'animation et la coordination de la PFDD et de son plaidoyer en lien avec le Groupe de Travail Plaidoyer, la coordination des activités à mettre en œuvre en France et dans les cinq pays d'intervention dans le cadre du projet ainsi que la planification, la communication, le suivi et le compte-rendu opérationnel et financier.

Pour échanger entre organisations membres de la PFDD, au-delà des échanges quotidiens, trois types d'espaces d'échanges ont été créés :

- Les réunions plénières de la PFDD (une fois tous les 2 mois)
- Des Groupes Pays (5) réunissant les membres de la plateforme ayant un intérêt particulier pour le pays en question (la majorité des membres sont dans plusieurs groupes pays). Les Groupes pays se réunissent régulièrement, et notamment avec les organisations/plateformes partenaires des pays concernés.
- Un Groupe de travail « Plaidoyer » réunissant aujourd'hui le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam et le CADTM.

La Plateforme française a publié en décembre 2022 un « policy paper » faisant la synthèse des analyses et des recommandations à porter. Elle va dorénavant s'attacher à construire une stratégie de plaidoyer spécifique à la question des créanciers privés. Pouvoir intégrer l'approche genre à ce travail de réflexion est donc primordial pour une prise en compte du genre dans sa stratégie de plaidoyer future.

4) Descriptif du projet en cours et contexte

Au cours des 2 premières phases du programme d'appui (2015-2022), les actions mises en œuvre par la PFDD et ses partenaires se sont majoritairement concentrées sur les mécanismes C2D dans 5 pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée et RDC) après avoir structuré et renforcé les plateformes en impulsant une dynamique collective et inclusive au sein des sociétés civiles. L'approche consiste à utiliser le suivi des C2D comme levier pour mettre en place un cadre de dialogue et de redevabilité entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics.

Pour cette dernière phase, alors que les C2D vont se finaliser, il s'agit de poursuivre et formaliser l'appui aux plateformes pour leur suivi indépendant (Congo, Côte d'Ivoire et Cameroun). De plus, dans un contexte de ré-endettement et de dégradation des libertés publiques, un investissement supplémentaire de ces plateformes et d'organisations partenaires (Guinée, RDC, Congo, Côte d'Ivoire et Cameroun) est devenu primordial sur ces sujets, en capitalisant sur les acquis et compétences pour un suivi plus large des politiques d'endettement.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance démocratique par la participation de la société civile au suivi des politiques publiques dans les pays africains signataires d'un C2D. L'objectif spécifique est de renforcer le rôle de la société civile française et des sociétés civiles du Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et RDC sur les questions de dette et de financement du développement et c'est dans ce cadre que s'inscrit le diagnostic genre de la PFDD.

Pour le projet dans son ensemble les publics cibles sont :

- Les organisations membres de la PFDD (6 membres actifs et 20 membres associés) ;
- Les organisations membres des plateformes dans les cinq pays d'intervention (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et RDC) ;
- Les pouvoirs publics français et des cinq pays d'intervention du projet.

Bénéficiaires indirects :

- La société civile en France, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en RDC ;
- Les populations bénéficiaires des projets/programmes C2D dans les pays d'intervention ;
- Les citoyen-ne-s français-e-s (en tant que bénéficiaires de l'information et la transparence sur l'utilisation des fonds C2D)

II. Objectifs et méthodologie du diagnostic

1) Objectifs du diagnostic

- Recenser les forces, faiblesses et compétences de la PFDD sur le genre (dans le fonctionnement de l'organisation et dans la mise en œuvre de ses activités)
- Etablir une typologie selon le degré d'intégration d'approche genre dans les organisations membres de la PFDD ainsi qu'au niveau individuel de leurs représentant-e-s à la PFDD

- Elaborer des recommandations intégrant des pistes d'opérationnalisation à court et moyen terme permettant à la PFDD de prendre en compte les questions de genre dans son fonctionnement interne et ses activités
- Identifier au sein de la PFDD, au moins un-e référent-e genre responsable de la mise en œuvre et du suivi des recommandations
- Identifier les organisations de la société civile françaises qui pourraient accompagner la PFDD dans l'intégration des enjeux de genre.

Les conclusions du diagnostic genre seront ensuite intégrées aux termes de références des différentes activités mises en œuvre par la PFDD (études dette, séminaire...etc).

2) Méthodologie

a) Pour le diagnostic

Concernant la méthodologie du diagnostic, la PFDD laisse aux candidat-e-s le soin de proposer leur propre méthodologie.

Il y aura neuf personnes à interroger :

- les 5 chefs de file,
- les 3 membres du Groupe de Travail Plaidoyer
- le coordinateur de la PFDD.

Il est laissé à l'appréciation des candidat-e-s la forme des entretiens (collectif, individuel, présentiel, visio).

Si cela est jugé pertinent et si l'agenda le permet d'autres personnes pourront être recommandées par la PFDD.

b) Pour la restitution

La restitution finale est souhaitée en plénière de la PFDD et en présentiel. Une option à distance sera proposée aux membres de la PFDD ne pouvant se rendre à Paris.

III. Modalités de l'évaluation

1) Moyens financiers

L'enveloppe budgétaire disponible pour la réalisation de ce diagnostic genre est d'au plus 3 500 € TTC.

2) Calendrier de l'évaluation

- Mars-avril : publication des Termes de Référence et réception des offres
- Fin avril-début mai : Recrutement interne via un comité de sélection CCFD/PFDD
- Mai-Juin : réalisation du diagnostic genre (temps de travail estimé : entre 6 et 9 jours ouvrés)

La réalisation du diagnostic peut avoir lieu plus tard mais pour un rapport final au plus tard en octobre 2023.

3) Livrables attendus

- Un rapport comprenant un tableau hiérarchisé de recommandations réalistes avec pistes d'opérationnalisation
- Une synthèse de deux pages maximum
- Une restitution orale auprès de la plateforme concernée

4) Critères de sélection du-de la consultant-e

Le-La consultant-e est invité-e, après avoir pris connaissance des présents Termes de Référence, à faire des propositions techniques et financières (selon le modèle en annexe) pour la réalisation du diagnostic.

La sélection sera effectuée par un comité de sélection, sur la base des critères suivants:

- ✓ exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- ✓ démarche méthodologique proposée et chronogramme de réalisation ;
- ✓ qualifications, expériences et compétences en matière de diagnostic et d'approche genre ;
- ✓ expériences et connaissances des organisations de la société civile française mobilisées sur le développement
- ✓ expériences et connaissance des questions de dette;
- ✓ coûts et niveau de détail du budget);

5) Modalités de réponse

La proposition technique ne devra pas dépasser 5 pages.

Les propositions méthodologiques, techniques et financières (réponse aux présents Termes de Référence), accompagnées du CV, devront être retournées au plus tard le 14 avril 2023 sous forme électronique (email) à l'attention de :

Mathieu Paris : m.paris@ccfd-terresolidaire.org

La sélection s'effectuera du 17 au 21 avril 2023. Suite à cette sélection un entretien pourra être organisé avec les deux propositions pré-sélectionnées.

6) Modalités contractuelles

Un contrat sera signé entre la personne réalisant la consultance et le CCFD-Terre Solidaire au nom de la Plateforme Française Dette et Développement.

Le paiement s'effectuera en 2 tranches distinctes :

- 50% après signature dudit contrat
- 50% après validation du rapport final

Annexe 1 : Canevas de présentation de la proposition

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des 3 sections suivantes :

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira - entre autres - la compréhension que l'évaluateur-riche / l'équipe évaluatrice proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autres :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du diagnostic de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites du diagnostic ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée

3. Annexes

- le CV du-de la candidat-e
- le devis de la prestation